



Règlements Particulier Plateaux U9 Drôme-Ardèche Saison 2024-2025



Sont concernées pour la saison 2024-2025 les enfants nés en 2016, 2017 et 2018 surclassés.

- 1 – FORMULE :** 3 contre 3 en terrains latéraux.
Oppositions A et B.
Changement à la volée.
Un joueur de l'opposition A ne peut pas jouer dans l'opposition B.
En cas de sous-effectif, obligation d'accepter le prêt de joueur d'une ou des deux équipes au repos, afin de respecter les oppositions A et B.
- 2 – BALLON :** Taille 5
- 3 – PANIER :** 2,60 mètres
- 4 – TEMPS DE JEU :** Plateau à 4 équipes : 2 périodes de 6 minutes non décomptées.
Plateau à 5 équipes : 2 périodes de 7 minutes non décomptées.
Plateau à 6 équipes : 2 périodes de 5 minutes non décomptées.
- 5 – ENTRE-DEUX :** À faire à chaque début de période.
Interdit pendant le jeu = donner la balle à l'équipe attaquante.
- 6 – FAUTE SUR LE TIR :** Pas de lancer-francs
Remise en jeu ligne de touche
- 7 – FAUTE :** Non comptabilisées.
Pas de faute d'équipe.
- 8 – DÉFENSE :** Homme à homme ou fille à fille.
- 9 – SCORE :** Pas de score / Pas de prolongation / Pas de feuille de marque.
- 10 - TEMPS MORTS :** NON
- 11 – RETOUR EN ZONE :** NON pas de tracé
- 12 - INTERDICTION** d'arracher le ballon des mains du porteur de balle.
Il n'est pas interdit de taper sur le ballon.
- 13 - ARBITRAGE :** Voir Règlement Généraux Mini-Basket
- 14 – RÈGLES FFBB** pour tous les points non détaillés ci-dessus
- 15 – JOUR ET HORAIRE OFFICIEL :** Samedi 10h00 ou 13h30
- 16 – FORFAIT :** Amende de 50 euros
- 17 – DEUX ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB :**
Deux équipes d'un même club seront mises sur le même plateau sauf demande particulière du club.
Lorsqu'un club présente 2 équipes sur un même plateau, il est demandé de proposer 2 équipes équilibrées.
Chacune des équipes présentera une opposition A (confirmés) et une opposition B (débutant).
Si moins de 8 joueurs, ne faire qu'une seule équipe et prévenir le club recevant en amont.